

CAP CONDUCTEUR D'ENGINS DE TP ET DE CARRIERES

Cadre réservé au CFA

Fiche reçue le

formation en 1 an (décision de la commission) ou formation en 2 ans

Contrat Pro Période Pro Contrat d'apprentissage

Photo identité

➤ Vérifiez chaque document demandé avant l'envoi du dossier.
☞ Ne pas éditer le dossier en impression recto/verso

- FICHE N°1 : PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION
- FICHE N°2 : SECRETARIAT/ CANDIDATURE
- FICHE N°3 : «VIE SCOLAIRE » (fournitures, AUTORISATIONS, fiche médicale)
- FICHE N°4 : INTENDANCE (transport, restauration, hébergement)
- FICHE N°5 : DOSSIER INSCRIPTION
- FICHE N°6 : DOCUMENTS ANNEXES à conserver par la famille ou l'alternant
- FICHE N°6 : INFORMATIONS à conserver par la famille ou l'alternant
- FICHE N°7 : INFORMATIONS à conserver par l'entreprise

Si vous n'avez pas encore trouvé l'entreprise d'accueil, merci de nous retourner uniquement les documents suivants :

- LA FICHE 2 DE CANDIDATURE
- LES BULLETTIONS DE SCOLARITE
- LE RELEVÉ DE NOTES d'EXAMEN
- LE CV DACTYLOGRAPHIE
- LA COPIE DES DIPLOMES

☞ LE CAP Conducteur d'engins en 1 an ne se fait qu'en Contrat de Professionnalisation.

☞ Le titre de Pilote d'installation en carrière et centrale à béton **TPMCI** se réalise en Contrat d'Apprentissage ou en Contrat de Professionnalisation en 20 mois.

NOM :

Prénom :

2019-2020

IMPORTANT : L'inscription à la formation sera définitive :

- Après confirmation de l'inscription adressée au candidat et à l'entreprise par courrier du CFA-UNICEM
- Lors de la réception de la copie du contrat

Ces pièces sont à joindre avec le dossier d'inscription, à défaut le jour de la rentrée

- 1 photo récente,
 - 2 derniers bulletins de scolarité,
 - EXEAT (Certificat de radiation) à demander au collège ou lycée si vous l'avez égaré,
 - Photocopie du/des diplômes obtenus,
 - Relevé de notes d'examen (CAP/BEP, BAC, BREVET,...),
 - Photocopie de la carte d'identité (recto verso) en cours de validité,
 - Attestation d'Assurance Responsabilité civile pour l'année scolaire (à demander auprès de votre assurance habitation),
 - Certificat médical d'aptitude au Sport (sauf pour les candidats au BP, CAP en 1 an, ou le TPMCI),
 - Attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (ou de recensement pour les mineurs),
 - Attestation de Sécurité Sociale (téléchargeable sur le site AMELI),
 - RIB au nom de l'Alternant(e) ou du Représentant Légal,
 - Frais d'inscription,
 - Fiche d'aptitude médicale à l'embauche (délivrée par la médecine du travail),
 - Fiche d'adhésion à l'Association des Apprentis + règlement,
 - Chèques de caution (outillage et dégradation),
 - 13 ou 11 Chèques (selon l'année de formation) de frais de restaurations et d'hébergement (ils seront encaissés successivement à la fin de chaque regroupement),
- Un prélèvement est possible ; pour ce faire, merci d'en faire la demande. Nous joindrons le RIB du CFA.
- COPIE DE LA CARTE JEUNE ou confirmation de demande.

LA CARTE JEUNE EST OBLIGATOIRE. Nous vous rappelons que l'aide aux frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'outillage de 1^{er} équipement des APPRENTIS est versée par la Région au moyen de la CARTE JEUNE que vous devez obligatoirement demander sur le site dédié :

WWW.CARTEJEUNE.LAREGION.FR

ATTENTION : seuls les apprentis bénéficient des aides de la Région.

TRANSPORTS

La ville de Bessières est desservie par 3 lignes de bus.

- **Ligne 717 : Saint Sulpice->Montauban (Arrêt**

Horaires <http://catp-tarn.airweb.fr/admin/libs/ckfinder/userfiles/files/FICHES%202018-2019/711-764/18-19-Tarn-717.pdf>

- **Ligne Hop 4 : Toulouse Balma Gramont (Terminus Métro Ligne A) -> Bessières (Parc du Triangle),**

Horaires <https://transports.haute-garonne.fr/index.php?n=4>

- **Ligne Hop 55 : Toulouse Borderouge (Terminus Métro Ligne B) -> Villemur (Arrêt Bessières)**

Horaires <https://transports.haute-garonne.fr/index.php?n=55>

Le CFA UNICEM Occitanie met à disposition si nécessaire une navette le lundi à 13h00 et le vendredi à 12h00 ; elle fait la correspondance : Gare de St Sulpice - CFA.

Je choisis la Formation suivante :

- CAP Maintenance des Matériels de Travaux Publics et de Manutention (en 1 an* ou 2 ans)
- Pilote d'installation en Carrière et centrale à béton TPMCI* (20 mois) ; Diplôme de niveau IV.
- CAP Conducteur d'engins travaux publics et carrières (1 an* ou 2 ans)

* en fonction du niveau d'étude et/ou type de contrat

ATTENTION :

Le CAP Conducteur d'engins en 1 an **n'est proposé qu'en contrat de professionnalisation** et
 Le Titre de Pilote d'installation TPMCI **en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage.**

- Madame Monsieur

Nom du candidat : _____ **Nom de jeune fille :** _____

Prénoms : _____

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_| Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Situation familiale : _____ N° Sécurité Sociale |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse personnelle : _____

Code Postal : |_|_|_|_| Ville : _____ Gare de départ : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email du candidat : _____

Permis de conduire : oui non en cours

sera **Interne*** **Demi Pensionnaire*** **Externe*** * choisir la case

Représentant légal :

parents tuteur institution

Nom et Prénom 1^{er} Responsable Légal :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Mail :

Votre parcours les 3 dernières années :

Années	Etablissements / Pôle Emploi / Autre (indiquez le département géographique)	Enseignement / Formation / diplômes préparés en précisant si obtenus ou pas
2019		
2018		
2017		

Si vous êtes déjà en alternance, précisez :

- Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation
 Au CFA de

Date de fin de contrat : |_|_|_|_|_|

Votre recherche d'entreprise

Vous avez trouvé une entreprise : _

Nom de l'entreprise : _____ Personne à contacter : _____

Adresse : _____ Code Postal |_|_|_|_|

Ville : _____ Email : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Vous n'avez-pas encore trouvé une entreprise :

Entreprises contactées	Nom du contact / Fonction	Moyen de contact (téléphone, visite, courrier)	Motifs du refus

☞ Dans quel secteur géographique cherchez-vous une entreprise ? _____

☞ Précisez votre moyen de locomotion : _____ Distance maximum domicile/entreprise ? ____ km.

☞ Possibilité d'hébergement chez de la famille, location d'une chambre chez l'habitant, location individuelle, pour vous rapprocher de l'entreprise : oui non

Comment avez-vous connu le CFA ?

Presse, laquelle : _____

Pôle Emploi

Internet, quel moteur de recherche : _____

Par relation, précisez : _____

Mission locale, laquelle : _____

CIO : _____

Entreprise, laquelle : _____

Salon, Forum, lequel : _____

Autre, précisez : _____

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU REPRESENTANT LEGAL⁽¹⁾

Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante	Catégories socio-professionnelles	Cochez la case correspondante
Agriculteur exploitant	10	Contremaître agent de maîtrise	48
Artisan	21	Employé civil – agent service fonction publique	52
Commerçant et assimilé	22	Policier et militaire	53
Chef d'entreprise de 10 salariés et plus	23	Employé administratif d'entreprise	54
Profession libérale	31	Employé de commerce	55
Cadre de la fonction publique	33	Personnel, service direct aux particuliers	56
Professeur et assimilé	34	Ouvrier qualifié	61
Profession information art spectacle	35	Ouvrier non qualifié	66
Cadre administratif et commerçant d'entreprise	37	Ouvrier agricole	69
Ingénieur – cadre technicien d'entreprise	38	Retraité agriculteur exploitant	71
Instituteur et assimilé	42	Retraité artisan commerçant chef d'entreprise	72
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	43	Retraité cadre profession intermédiaire	73
Clergé, religieux	44	Retraité employé et ouvrier	76
Profession intermédiaire administratif fonction publique	45	Chômeur n'ayant jamais travaillé	81
Profession intermédiaire administratif – commercial d'entreprise	46	Personne sans activité professionnelle	82
Technicien	47	Non renseigné (inconnu ou sans objet)	99

A retourner à

CFA UNICEM Occitanie
 Parc économique du triangle
 130 chemin des prieurs
 31660 BESSIERES

Tél : 05 34 26 04 80 Fax : 05 61 84 91 14

cfa-bessieres@unicem.fr

1. FOURNITURES :

POUR L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- ◆ Une calculatrice scientifique type collège (exemple FX92)
- ◆ Classeur grand format (dos 3.5 cm)
- ◆ Jeu intercalaires (6 touches)
- ◆ 1 porte vues (bleu ou vert) 120 vues ou 2 portes vues (1 bleu et 1 vert) de 60 vues
- ◆ Pochettes transparentes perforées, pour classeur grand format
- ◆ Feuilles grand format perforées, simples et doubles à petits carreaux
- ◆ Rapporteur
- ◆ Équerre
- ◆ Compas
- ◆ Gomme
- ◆ Crayons à papier HB
- ◆ Taille-crayons
- ◆ STYLOS (Noir, Bleu, Rouge, Vert)
- ◆ Correcteur
- ◆ Surligneur

POUR LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

- ◆ Classeur grand format (dos 8 cm)
- ◆ Jeu intercalaires (12 touches)
- ◆ Pochettes transparentes perforées pour classeur grand format
- ◆ Feuilles grands carreaux perforées simples
- ◆ Bloc brouillon
- ◆ Équipement de protection individuelle EPI (Chaussures de sécurité, gants de manutention, casque, lunettes de protection, gilet haute visibilité).
- ◆ 1 tenue de travail est obligatoire. Elle est fournie par l'entreprise.
- ◆ 2 cadenas (Vestiaires + Caisse de 1^{er} équipement)
- ◆ Clef USB (Minimum 4Go)

2. HORAIRES DES REGROUPEMENTS AU CFA-UNICEM

- **Lundi :** 13H30 - 14H00 (début des cours) - 18H00
- **Mardi à jeudi** 8h00 - 12H30 et 13h30 - 18H00
- **Vendredi :** 8h00 - 12h00 (fin des cours)

AUTORISATION DE SORTIE

Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger dans le cadre de la mobilité européenne).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant la participation à ces visites pédagogiques.

Alternant(e) mineur(e) :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de

Alternant(e) majeur(e) :

Je soussigné(e)

Atteste :

- Etre couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel.
- Avoir pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mis en place par le CFA-UNICEM.
- Ne pas présenter d'inaptitude à la pratique d'activités sportives.
- Etre en mesure de parcourir une distance d'au moins 25 mètres à la nage (information obligatoire, demandée par l'organisme organisateur, dans le cadre de sorties liées à des activités nautiques, telles que la pratique de la voile)

Autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité du participant, et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence.

Remarques et recommandations pratiques particulières (traitement en cours, problème de santé, allergies, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le

à

Signature :

AUTORISATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE OU DU TUTEUR ENTREPRISE

Dans le cadre de la formation, le CFA-UNICEM est amené à organiser des sorties pédagogiques ou péri-éducatives à destination des alternant(e)s. Ces sorties se déroulent pendant le temps de la formation assurée par le CFA-UNICEM. Elles sont encadrées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Les alternant(e)s sont véhiculés par nos soins dans les véhicules de l'établissement ou en car, mini-bus, train, avion si nécessaire (possibilité de voyage à l'étranger).

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation de sortie ci-dessous permettant à votre alternant(e) de participer à ces visites pédagogiques.

Je soussigné(e),
(Nom et prénom du/de la Maître d'apprentissage ou du Tuteur/Tutrice)

Nom et adresse de l'entreprise (ou cachet)

Téléphone : <input type="text"/>

autorise (nom et prénom de l'alternant(e))

à participer aux sorties pédagogiques et ou péri-éducatives organisées par le CFA-UNICEM de Bessières durant la période de formation.

J'ai pris connaissance des conditions d'encadrement et de transport mises en place par le CFA-UNICEM.

Fait le à

Signature du Maître d'apprentissage ou du Tuteur

A retourner à CFA UNICEM Occitanie Parc économique du Triangle 130 chemin des prieurs 31660 BESSIÈRES

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

ALTERNANT(E) MINEUR(E)

Je soussigné(e), responsable légal(e) de :

Nom : Prénom :

autorise le CFA-UNICEM OCCITANIE à filmer, à photographier et interviewer mon fils/ma fille^{(1) (2)} :

Oui

Non

ALTERNANT(E) MAJEUR(E)

Je soussigné(e),

autorise le CFA-UNICEM OCCITANIE à me filmer, à me photographier et m'interviewer ⁽²⁾ :

Oui

Non

Et à reproduire et utiliser les photographies et/ou vidéos me représentant, ainsi que mes propos le cas échéant, aux fins d'illustration et/ou d'édition de produits audiovisuels, radiophoniques, téléphoniques, multimédias, sites Internet, réseaux sociaux numériques, papiers, relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités, à titre gratuit ou onéreux, par le CFA-UNICEM ou par ses partenaires, en France et à l'étranger. Dans le cadre de sa communication interne, le CFA-UNICEM pourra également reproduire et diffuser mes propos et mon image (photos et/ou vidéos).

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de quinze ans.

Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

Fait le

--	--	--	--	--

à

Signature précédée de la mention « **bon pour accord** »

(1) Rayer la mention inutile

(2) Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques et images qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette (ces) photographie(s) si vous le jugez utile.

4. FICHE MEDICALE Obligatoire

NOM : Prénoms :

N° Sécurité Sociale de l'alternant(e) : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Vaccins	Dates des vaccins	Dates des rappels
B.C.G.		
POLIO		
DIPHTERIE		
TETANOS		

(compléter le tableau ou joindre la copie du carnet de santé)

Groupe sanguin : Facteur Rhésus :

Allergies ou médicaments non supportés :

Régime alimentaire particulier : Le CFA exige un certificat médical du médecin ou diététicien(ne) indiquant les préconisations prescrites.

Autorisation est donnée au Directeur du CFA-UNICEM, en cas de maladie ou d'accident survenus à l'alternant(e) au cours des journées ou des semaines passées dans l'établissement à :

- le/la faire examiner par un médecin
- le/la faire hospitaliser
- le/la faire opérer
- le/la reconduire à son domicile

Il est **fortement conseillé** aux parents/responsable légal ou à l'alternant(e) majeur(e)

- + d'informer la Direction du CFA-UNICEM : *en cas de sérieux problèmes de santé, avec ou sans traitement médical, *ou de handicap.
- + de **mettre à disposition certains médicaments** « basiques » (antalgique sans opiacé, pansement digestif, anti-nauséux). **Cette disposition est obligatoire pour les Internes, le CFA ne disposant pas d'infirmierie.**

POUR INFORMATION : le CFA-UNICEM est engagé dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Il propose des parcours individualisés et adaptés pour chaque alternant(e). Un référent handicap assure l'accueil, l'accompagnement des familles, des alternant(e)s et des entreprises dans le but d'offrir les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de parcours. Le référent est l'interface entre les structures et les différents acteurs du handicap pour proposer des mesures d'aide et de compensation en Centre de Formation mais également en entreprise.

Fait le | | | | | | | | à

Signature du (ou de la) Responsable Légal(e)
ou Alternant(e) si majeur(e)

FICHE N° 4 : INTENDANCE

Une liaison CFA -Gare Saint-Sulpice est assurée par minibus à l'arrivée du train de Toulouse, Albi ou Carmaux.

Départ du bus de la Gare SNCF de Saint-Sulpice : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus du CFA Bessières : vendredi à 12h00

D'autres lignes de bus sont assurées par les transports régionaux (voir FICHE 6)

VIE DE L'APPRENTISSAGE

La scolarité est gratuite au CFA-UNICEM.

Toutes les informations complémentaires (prime d'assiduité, carte jeune, etc.) seront données dans un livret distribué à la rentrée à chaque inscrit ainsi que le règlement intérieur et le livret d'apprentissage.

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION DES ALTERNANT(E)S

RÉGIME DE L'ALTERNANT(E) : **Interne***

Demi Pensionnaire*

Externe*

* choisir la case

Chambres de 2 lits, couette et oreiller fournis, repas du soir, du midi et petits déjeuners, du lundi soir au vendredi matin. Panier repas le vendredi midi (seulement pour le site de Bessières).

L'Interne doit se munir de ses draps (190X90), housse de couette(200X200) et taie(90X90). En cas de manquement, le prêt sera facturé.

Pour le site de Lacrouzette, l'internat se situe au LP de Castres ; de ce fait, l'interne doit se munir en plus d'une couette et d'un oreiller.

Les documents liés à l'hébergement vous seront adressés avec le courrier de la confirmation d'inscription.

Les frais d'internat s'élèvent à 140 € / semaine pour les apprentis en pension complète. La ½ pension coûte 25€ / semaine.

Les tarifs concernant l'alternant en contrat de professionnalisation sont de 180 €.

CAUTIONS CFA-UNICEM

Montant	A remettre au plus tard	Objet du règlement
180 €	A l'inscription	Dépôt de garantie Le chèque sera utilisé seulement si détérioration ou en cas d'impayé(s) non soldé. Le chèque sera restitué en fin d'année de formation.
150€ (Conducteur, Marbrier et Tailleur et BP) ou 300€ (Maintenance et TPMCI en apprentissage)	A l'inscription	Dépôt de garantie pour la caisse de 1 ^{er} équipement. Le chèque sera restitué en début de 2 ^{ème} année lorsque la carte jeune aura soldé la facture. Dans le cas où la carte jeune n'aurait pas été faite, le chèque sera encaissé.

La demande de chèques de caution vous sera adressée lors de l'envoi de convocation d'entrée en formation durant l'été.

FOURNITURES

Montant	A remettre au plus tard	Objet du règlement
40 €	A l'inscription	Frais administratifs et fournitures diverses Ce chèque est à établir à l'ordre du CFA UNICEM et sera encaissé à la rentrée Un règlement en espèces est possible. Un reçu vous sera délivré.
10 €	A l'inscription	Ce chèque est à établir à l'ordre de l'Association AAA (Association des Apprentis et Anciens Apprentis) et sera encaissé à la rentrée. Un règlement en espèces est possible. Un reçu vous sera délivré.

J'ai pris connaissance des tarifs de cautions, de restauration et d'hébergement mis en place par le CFA-UNICEM.

Fait le à

Nom et Prénom de l'alternant(e) :

Signature de l'alternant(e)

Signature du (de la) Responsable Légal€ (si mineur(e)) :

A retourner à CFA UNICEM Occitanie Parc économique du Triangle 130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES

FICHE 5 : DOSSIER D'INSCRIPTION

CAP CONDUCTEUR D'ENGINS



Formation en 2 ans (sous réserve de la confirmation d'inscription du CFA)
Formation en 1 an sur dérogation

RENSEIGNEMENTS ALTERNANT(E)		RENSEIGNEMENTS ENTREPRISE	
NOM et Prénom de l'Alternant(e) : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> M ^{me}			
<input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe			
Taille pour la tenue de travail * (fournie par le CFA à la demande de l'entreprise contre règlement de 70€) : Haut : _____ Bas : _____		NAF : _____ SIRET : _____	
Adresse courrier : Rue : _____ _____		Raison sociale :	
Code postal : _____ Ville : _____		Adresse :	
Portable alternant(e) : _____		Code postal : _____ Ville : _____	
Email (responsable légal) :		Tél : _____ Fax : _____	
Né(e) le : _____ A : _____		Email :	
Département de naissance : _____ Nationalité : _____		Chambre de Métiers ⁽¹⁾ Ch. Commerce et Industrie ⁽¹⁾ Ch. Agriculture ⁽¹⁾	
Renseignements obligatoires Etablissement précédent : Nom et adresse complète		Nombre de salariés :	
N° UAI (n° de l'établissement précédent voir avec l'établissement précédent) _____		Nom du Maître d'apprentissage ou Tuteur :	
Renseignements obligatoires Dernière classe fréquentée :		Portable : _____	
N° INE (N° Identification scolaire voir avec établissement précédent) : _____		Nom et adresse du siège de l'entreprise si différent :	
Régime alimentaire : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> si oui, lequel ? _____ (Fournir un certificat médical)		Attention : l'entreprise qui emploie plusieurs Apprenti(e)s doit vérifier si elle en a la possibilité ou si elle est limitée à 2 contrats. NB : le CFA ne peut garantir aux entreprises ayant plusieurs Alternant(e)s que ceux-ci suivront ou non le même planning.	
Dispense d'EPS : du _____ au _____		Avez-vous d'autres Apprenti(e)s en dehors du CFA UNICEM : <input type="checkbox"/> oui Combien : _____ <input type="checkbox"/> non	
Handicap : _____ Oui _____ Non _____		Nom de l'OPCA dont vous dépendez :	
Observations : (Allergies, ...)		Nom du (ou des) syndicats professionnel(s) auquel vous adhérez ⁽¹⁾ :	
		<input type="checkbox"/> UNICEM <input type="checkbox"/> BTP <input type="checkbox"/> CAPEB	
		Autre (à préciser) :	
		Activité carrière : _____ Oui _____ Non _____	
PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE			
	Nom - Prénom	Tél Domicile	Portable
Père :			
Mère :			
Autre (précisez)			

Signature de l'alternant(e)

Signature du (de la) représentant(e) légal(e)
(si jeune mineur(e))

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise

A retourner à CFA UNICEM Occitanie Parc économique du Triangle 130 chemin des prieurs 31660 BESSIERES

FICHE 6 : INFORMATIONS à CONSERVER PAR LA FAMILLE ou L'ALTERNANT(E)

1. RAPPEL DE PROCÉDURE D'ADMISSION AU CFA

Le dépôt de candidature est effectué par l'envoi du dossier de demande d'inscription.

L'inscription à la formation sera définitive :
Après réception du dossier d'inscription complet (documents, règlements divers et cautions) et de la copie du contrat signé.
Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail par le CFA-UNICEM à l'entreprise et à l'alternant.

Pour information :

La date du début du contrat peut être différente de la date de signature.

Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

Dès que possible, **la fiche d'aptitude médicale**, délivrée par la Médecine du Travail établie avant la date de rentrée - sera communiquée au CFA-UNICEM.

2. DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL AUX MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

En référence aux décrets du 11 octobre 2013, nous invitons les entreprises et les familles à prendre connaissance des dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés pour les jeunes en formation professionnelle sur le site suivant :

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>

Pour les jeunes conduisant en carrière, les dérogations sont à demander à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

3. HORAIRES DES STAGES AU CFA-UNICEM

- **Lundi :** 13H30-14H00 (début des cours) - 18H00
- **Mardi à jeudi** 8h00 - 12H30 et 13h30 - 18H00
- **Vendredi :** 8h00 - 12h00 (fin des cours)

4. MEMO

+ Carte jeune :

La carte jeune aide financièrement **les apprentis** rattachés à un établissement de la région Occitanie. La demande doit se faire sur le site de la Région Occitanie :

<https://www.laregion.fr/Demander-sa-carte-Jeune-Region>

Aides attribuées :

- Aide au 1^{er} équipement professionnel
- Aide individuelle au permis de conduire
- Aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
- Aide à l'acquisition d'une licence sportive
- Aide au transport
- Aide à la lecture
- Aide à la restauration
- Aide à l'hébergement

+ Les contacts au CFA

- ☎ Vie de l'apprentissage : Mme Bénédicte THENERY : 05 34 26 04 86
- ☎ Inscription et contrat : Mme Valérie BROQUERE : 05 34 26 04 82/06 58 44 92 70
- ☎ Gestion des examens et pédagogie : Mme FAURY Laurence : 05 34 26 04 80/05 63 50 62 72
- ☎ Secrétariat : Mme Céline COURTADE : 05 34 26 04 80
- ☎ Assistante de direction : Mme Céline COURTADE : 05 34 26 04 80

+ Cautions et règlements :

- ☎ 180 € non encaissés ; 150 € ou 300€ (caisse 1^{er} équipement) non encaissés ;
- ☎ 40 € de frais administratifs encaissés
- ☎ 10 € pour l'AAAA (voir adhésion AAA ci-dessous)

+ Les absences :

La présence aux cours est obligatoire. **Toute absence doit être signifiée** le jour même par téléphone le plus tôt possible puis **justifiée** impérativement par courrier, mail ou fax.

Seuls les motifs d'absence suivants avec justificatifs seront pris en compte :

- ☎ Arrêt de travail
- ☎ Visite médicale
- ☎ Convocation à l'examen s'il n'a pas lieu au CFA
- ☎ Congés pour événement familial (voir art. L3142-1)

Les congés payés sont pris hors période de formation au CFA.

+ Adhésion AAAA :

Un chèque de 10 € sera demandé à la rentrée pour l'adhésion à l'Association des Apprentis et Anciens Apprentis.

+ Transport et mobilité :

La ville de Bessières est desservie par 3 lignes de bus.

- Lignes 717 : Saint Sulpice->Montauban (Arrêt
- Lignes Hop 4 : Toulouse Balma Gramont (Terminus Métro Ligne A) -> Bessières (Parc du Triangle),
- Lignes Hop 55 : Toulouse Borderouge (Terminus Métro Ligne B) -> Villemur (Arrêt Bessières)

Une navette peut assurer le transport par mini bus à l'arrivée du train.

Départ du bus de la Gare SNCF de Saint-Sulpice vers le CFA de Bessières : lundi à 13h00 exactement

Départ du bus du CFA Bessières : vendredi à 12h00

+ Semaine d'intégration :

La 1^{ère} semaine de regroupement est consacrée à l'intégration de l'apprenant(e) (accueil de la Direction, découverte de l'infrastructure, test de positionnement des fondamentaux et exercices en informatique, une formation sur la sécurité et santé au travail.

Le CFA-UNICEM accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel.

+ Équipement de Protection Individuelle (tenue de travail) :

Fourni par l'entreprise ou par le CFA sur demande de l'entreprise (ne pas oublier de renseigner la taille des vêtements en page 11/Fiche 5).

FICHE 7 : INFORMATIONS DESTINÉES À L'ENTREPRISE

Diagnostic pour Élaborer des Parcours Personnalisés (Portail MyUnicem)

Le CFA-UNICEM accompagne l'alternant(e) dans son cursus de formation en validant son projet et en adaptant son parcours personnel. Nous tenons compte des compétences et connaissances acquises de l'alternant(e) (test de positionnement à l'entrée de la formation), mais également de l'environnement et du contexte de l'entreprise d'accueil.

EDF : Entretien de Début de Formation

Les entreprises sont conviées lors de la semaine d'intégration à prendre connaissance de votre outil de formation ainsi que du référentiel des activités professionnelles (conformément à l'article du code du travail L115-2-1).

PROCÉDURES ENTREPRISE LIÉES À LA FORMATION EN 6 ÉTAPES

MISE EN PLACE DU CONTRAT

RAPPEL : l'entreprise n'engage la procédure de mise en place du contrat qu'à réception du courrier de confirmation d'inscription en formation au CFA-UNICEM.

L'entreprise effectue les démarches de mise en place du contrat d'apprentissage auprès de sa Chambre de Métiers ou sa Chambre de Commerce et d'Industrie et, une fois complété, adresse une copie du contrat au CFA-UNICEM.

Pour information :

La date du début du contrat est différente de la date de signature. Un contrat peut être signé en mai ou juin et démarrer en août.

Étape 1 : Vous devez

- ☞ soit contacter la Chambre de Commerce d'Industrie ou Chambre des Métiers de votre région géographique,
- ☞ soit contacter votre Opérateur de Compétences.

✓ pour connaître les modalités d'embauche d'un apprenti.

✓ pour obtenir le nouveau CERFA pour l'enregistrement du contrat d'apprentissage (contrat régi par les articles L.6221-1 à L.6225-8 du Code du travail). Cerfa FA13, une notice explicative Cerfa FA14 accompagne ce document.

✓ Pour demander la dérogation pour l'utilisation des machines dangereuses pour les apprentis mineurs, veuillez-vous rapprocher de la DIRRECTE. Merci de nous envoyer une copie de cette dérogation.

Étape 2 : Procurez-vous un formulaire de « Déclaration Unique d'Embauche DUE » auprès de l'URSSAF et le retourner, au plus tard, le jour de l'embauche de l'apprenti. Vous pouvez déclarer votre apprenti sur le site www.urssaf.fr.

Étape 3 : Prenez rendez-vous avec la Médecine du Travail dans les 2 mois qui suivent la date de début du contrat (avant la fin de la période d'essai) Art. R.6222-40-1.

Dès que possible, la **fiche d'aptitude médicale**, délivrée par la Médecine du Travail sera communiquée au CFA.

Une visite médicale par un médecin généraliste n'est conforme qu'à certaines conditions (vous rapprocher de votre Médecine du Travail pour les détails).

Étape 4 : Remplissez le contrat d'apprentissage et transmettez-le à votre CCI ou Chambre de Métiers de votre Région dûment renseigné, daté et signé.

A réception de votre dossier, la CCI ou la CMA contrôle et valide la conformité des informations mentionnées sur ces documents puis le transmet au Centre de Formation d'Apprentis pour inscription au CFA.

Étape 5 : A l'issue de l'enregistrement complet, votre Chambre Consulaire adressera une copie du contrat :

✓ à l'employeur

✓ à l'apprenti

✓ à la DIRECCTE (seulement en copie), à l'URSSAF, à la caisse de retraite complémentaire, à l'inspection Académique et au CFA.

Étape 6 : Vous commandez la tenue de travail pour votre salarié.

Le CFA peut fournir à votre demande la tenue contre un règlement de 70€ à l'ordre de CFA UNICEM Occitanie.

DÉROGATION À L'INTERDICTION D'UTILISER DES MACHINES DANGEREUSES

RAPPEL CONCERNANT LES ALTERNANT(E)S DE MOINS DE 18 ANS

Il est nécessaire que l'entreprise obtienne une dérogation auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

« La procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle a été modifiée par deux décrets applicables depuis le 14 octobre 2013 :

- le décret n°2013-914 du 11 octobre 2013 relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L.4153-9 du Code du Travail pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.
- Le décret n°2013-915 du 11 octobre 2013 qui actualise la liste des travaux interdits ou réglementés (susceptibles de dérogation) pour les jeunes travailleurs et les jeunes en formation professionnelle âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans. »

Pour faire suite aux dernières modifications réglementaires relatives aux travaux interdits et réglementés, concernant les jeunes en formation professionnelle, sont désormais en ligne, sur le site du Ministère du Travail lié à la santé et à la sécurité au travail <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Protection-de-la-santé-des-jeunes.html>, plusieurs documents :

- formulaire de demande
- notice d'information
- fiche info jeune

Afin de vous aider au mieux dans cette mise en œuvre, il est souhaitable de vous rapprocher des Inspecteurs du Travail compétents de votre département.